



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 13 NOVEMBRE 2020 à 20 H 30

(ce compte-rendu devra être approuvé par le prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le 5 novembre 2020 par mail aux conseillers municipaux.

Présents : Stéphane Galdemas, Edith Sylvestre, Eric Ketley, Christian Tribu, David Broc, Emmanuel Hareau, Eric Tracol, Olivier Reboul, Lili Forgas

Absents excusés : Alexandre Barbe, Hervé Galland

Président de séance : le Maire : Stéphane GALDEMAS, secrétaire de séance : Édith Sylvestre

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020

Une erreur de frappe est à corriger, paragraphe 3-1, point sur l'alimentation en eau de la commune, le débit d'alimentation du réservoir des plaines est de « 2 à 3 m³/h ». Avec cette correction, le compte rendu du Conseil municipal du 10 juillet 2020 est approuvé à l'unanimité .

2 – Transfert de la compétence PLU à la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux (CCDB)

Le Conseil municipal peut s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes s'il délibère en ce sens avant le 31 décembre prochain . Les explications concernant cette possibilité sont exposées en annexe du présent compte rendu. La sous-commission Tourisme-urbanisme a été consultée et a émis un avis défavorable au transfert de cette compétence.

Des échanges, il ressort que sur les orientations du PLU il serait bon de recueillir l'avis de tous les habitants . Il est précisé aussi que le coût d'élaboration d'un PLU intercommunal (PLUI) se situe aux alentours de 400.000 € (qui seront pris en charge par la CCDB) et que son délai de réalisation est d'environ 4 ans .

A l'unanimité, le conseil vote :

- contre le transfert de la compétence PLUI à la CCDB ;
- pour que la commission Patrimoine/environnement organise une consultation sur ce que les rochebaudinois attendent d'un PLU dans le cadre d'une réflexion globale sur la vision qu'ils ont de l'avenir de notre commune ;
- pour que la CCDB crée un groupe de travail à même de proposer rapidement une méthodologie de réalisation d'un PLUI.

3 – Tarifs communaux pour 2021

Il est proposé de maintenir les tarifs 2020 à savoir :

- ◆ Location de la salle communale

- ◆ Rochebaudinois et électeurs de la commune
 - ◆ Location de 10h à 10h : 55 €
 - ◆ Supplément au-delà de 10h le lendemain : 30 €
- ◆ Autres
 - ◆ Location de 10h à 10h : 115 €
 - ◆ Supplément au-delà de 10h le lendemain : 30 €
- ◆ Concession du cimetière : 250 €, concession trentenaire de 2 m²
- ◆ Concession du columbarium : 200 €, l'emplacement pour 15 ans
- ◆ Assainissement
 - ◆ Abonnement annuel : 164 €
 - ◆ Redevance assainissement : 2,05 €/m³
 - ◆ Participation pour le financement de l'assainissement collectif
 - ◆ A la mise en service du réseau : 1500 €
 - ◆ Raccordements ultérieurs : 4500 €

Le fait que les tarifs et délais des concessions du cimetière et du columbarium ne soient pas équivalentes pose question . Il est donc demandé que dans le cadre de l'établissement d'un nouveau règlement pour le cimetière ce sujet soit abordé.

A l'unanimité, les tarifs de 2020 sont reconduits pour 2021.

4 – Convention de mise à disposition d'un Agent Chargé de la Fonction d'Inspection (ACFI)

La législation impose aux communes de désigner un ACFI qui doit contrôler l'application des règles d'hygiène et de sécurité pour les agents travaillant pour la commune .

A l'unanimité le Conseil approuve la convention avec le Centre de Gestion de la Fonction publique de la Drôme pour la mise à disposition à la commune d'un ACFI .

Le coût sera de 300 € par inspection, il n'y a pas une inspection chaque année . Il est demandé de prendre l'attache de la Communauté de commune pour envisager la mutualisation de cette prestation.

5 – Demande de subvention pour des investissements à réaliser sur le pont du chemin de Dieulefit et la passerelle sur la Rimandoule

Ces 2 ouvrages demandent d'importants travaux, de grosses reprises de maçonnerie pour le pont et à minima une remise en peinture pour la passerelle .

A l'unanimité le Conseil autorise le maire à demander toutes subventions possibles pour la réalisation de ces travaux qui devront mettre aux normes ces ouvrages.

6 – Convention avec l'association REMAID

Il est proposé au Conseil de passer une convention avec l'association REMAID afin d'offrir aux rochebaudinois une aide aux victimes et la possibilité d'une médiation dans les conflits, notamment de voisinage . La participation financière forfaitaire de la commune se monterait à 0,50 €/habitant/an .

Les membres non élus de la commission Vie Associative ont été consultés . A l'unanimité le Conseil suit l'avis de cette commission et accepte qu'une convention soit signée avec l'association REMAID, sous la

réserve que la Communauté de commune ne la signe pas elle même ou qu'il ne soit pas possible d'associer des communes voisines à cette convention pour la tenue de permanences locales .

7– Information : décisions prises par le Maire

Après concertation avec les adjoints au maire, et conformément aux délégations que lui a confiées le Conseil, le maire a pris les décisions suivantes :

- Nouveau contrat d'assurance avec Groupama pour 1594,75 € TTC/an ;
- Signature d'une convention pour le suivi régulier de la station d'épuration avec le Département de la Drôme, pour 2 ans, coût : 294 €/an ;
- Virement de crédits pour annulation de la redevance d'ordure ménagère pour M.Jullian, ancien locataire d'un logement communal car il avait déjà réglé cette redevance à son nouveau domicile (la commune sera remboursée par la Communauté de communes) ;
- Acceptation d'un don de Mme Gruber de 180 € et de M.Martin Laprade de 30 €

8 – Information : travaux en cours

- travaux pour relever les tombes en état d'abandon au cimetière, avec la mise en place d'un nouvel ossuaire: Pompes funèbres des compagnons pour 3570 € TTC
- nettoyage des locaux et des rues du village, pour le dernier trimestre 2020 : XP2i pour 187,50 € TTC
- travaux réalisés par des bénévoles et conseillers municipaux : remise en état du haut du mur surmontant le porte-cloche et du vasistas de la chapelle de Sénisse .

9 – Information : issues de secours pour la salle communale

Une des issues de secours de la salle communale, qui sert aussi d'accès handicapés traverse les bureaux de la mairie . Un petit aménagement devrait permettre de rendre cette salle autonome, en attendant, toute réunion ou location de cette salle qui rassemblerait plus de 19 personnes ne devrait se faire qu'en présence d'un conseiller municipal , le contrat de location sera mis à jour en conséquence .

10 - Information : Plan communal de secours (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM)

Ces documents permettent de mieux organiser les secours et d'informer les habitants sur les risques encourus . Ils ont été préparés avec l'aide de notre assureur (Groupama). Après avis de la Commission Vie de la Commune, ils seront proposés à l'approbation du Conseil municipal.

11 – Information : règlement du cimetière

La Commission Vie de la Commune mettra à jour le règlement du cimetière (il date de 1911) qui sera ensuite proposé à l'approbation du Conseil.

12 – Point sur les travaux des commissions participatives

En raison du COVID, de nombreuses réunions ont dû être annulées . Afin de ne pas paralyser la vie communale, des consultations ont été organisées par mail quand c'était possible.

Chaque adjoint informe sur les travaux des commissions (les comptes rendus sont sur le site internet de la commune : rochebaudin.fr) . Décisions prises :

- ◆ Commission Vie de la commune :

- Lancement de la convention avec Remaid , Plan communal de secours (PCS) et Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM), Règlement du cimetière (voir plus haut) ;
- unanimité du Conseil pour que le colis de Noël des anciens soit toujours offert aux plus de 70 ans qui le souhaitent, Lili Forgas et Edith Sylvestre s'en chargent .

◆ Commission affaires générales :

- Volet information, décision de ne plus éditer le « Petit Rochebaudinois » par faute de moyens et développer le site internet, pour l'instant il n'y a que 2 volontaires, Robin Alamichel et Eric Ketley : appel aux bonnes volontés !
- Sous commissions finances : même si notre trésorerie est excédentaire, décision de ne pas rembourser par anticipation l'emprunt réalisé à l'occasion des travaux d'assainissement . En effet le coût de ce remboursement ne nous ferait finalement rien gagner. Objectif : faire un plan de trésorerie ;
- Réunion des usagers de l'assainissement : nous pouvons déplorer la faible participation . Il a été décidé de laisser les dépenses et recettes d'assainissement dans le budget général de la commune, mais il y a engagement à chaque vote de budget de présenter un bilan annuel permettant de bien identifier ce qui ressort du fonctionnement du service ;
- Il est envisagé d'utiliser un système de stockage des informations numériques (« cloud ») permettant notamment à chaque conseiller d'avoir accès aux documents de la mairie . Il faut trouver le prestataire et respecter les règles de confidentialité .

◆ Commission Patrimoine-environnement :

- Sous-commission Patrimoine aménagement : lancement de la carto-partie et des groupes de travail chargés de l'inventaire du patrimoine . Le Conseil valide le principe que chaque riverain nettoie devant sa porte et que la commune ne prend en charge que les espaces qui ne peuvent pas être nettoyés ainsi . Faire avancer l'idée de proposer à des volontaires le fleurissement de certains endroits ;
- Sous-commission Tourisme-urbanisme : elle a été consultée par mail au sujet du PLU (voir plus haut), elle va devoir plancher sur la consultation à organiser ensuite ...
- Sous-commission Voirie-réseaux : elle a défini des travaux à engager si possible rapidement (chemin d'accès au réservoir des plaines, écoulement des eaux au bas du parking de la mairie et rescellement de pierres sur le parapet du pont en sortie de village sur le chemin de Félines) et un programme pour 2021 .

13 – Questions diverses

- ◆ Le Conseil vote à l'unanimité pour la signature de la convention d'adhésion à PayFip qui permet de payer en ligne des recettes pour la commune ;
- ◆ Eric Tracol fera part au Syndicat départemental Énergie Drôme (SDED) des problèmes de micro-coupures d'électricité que rencontrent les habitants de la plaine ;
- ◆ Un point notamment avec le notaire sera fait prochainement concernant les acquisitions de terrains réalisés aux cours des mandats précédents pour les accès à la station d'épuration. Une fois connues les contraintes légales, cette question pourra être examinée par les Commissions ;

- ◆ Des panneaux viennent d'être posés par les services du Département signalant qu'à partir de lundi prochain la route des gorges sera fermée pour cause de travaux . La mairie n'a pas été informée !

La séance est levée à 24 heures.

Annexe

Transfert de la compétence PLUI à la Communauté de communes Dieulefit Bourdeaux

Il existe 2 documents qui permettent de gérer l'urbanisme sur une commune : la carte communale qui délimite les zones autorisées à la construction (sans prescrire aucune règle de construction), et le Plan Local d'Urbanisme (PLU) qui découpe la commune en zones et définit pour chaque zone ce que l'on peut y construire et comment.

Rochebaudin ne dispose d'aucun de ces documents, en conséquence, la loi nous interdit tout permis de construire ailleurs qu'en continuité avec des constructions existantes. Établir de tels documents est très cher et difficilement envisageable sur notre budget communal.

A compter du 1er janvier prochain, la loi prévoit que la compétence pour établir ces documents est automatiquement transférée aux Communautés de communes qui pourront établir un PLUI (Plan local d'urbanisme intercommunal). Cependant, si 20% des communes représentant au moins 25% de la population s'y oppose, le transfert de cette compétence ne se fera pas .

L'étude d'un PLUI étant mutualisée sur un ensemble de communes, le PLUI permet aux petites communes d'établir des règles d'urbanisme à moindre coût, tout en respectant les spécificités des différentes communes ou secteurs. Il permet aussi une gestion globale des spécificités locales (aménagement des rivières, zones à protéger, zones d'activité, aménagements éoliens ou photovoltaïques ...)

Actuellement, les règles d'arbitrage pour établir un PLUI respectueux de chaque commune de la CCDB (Communauté de Communes de Dieulefit Bourdeaux) n'est pas défini, pas plus que le coût de cette opération. On nous demande donc de signer un chèque en blanc pour une opération trop vaguement déterminée.

Des réunions se sont tenues sur ce thème à la CCDB . Une position semble se dégager : il faudrait que les communes s'opposent au transfert de cette compétence au 1er janvier 2021, mais qu'un groupe de travail soit formé pour réfléchir à la façon dont on pourrait s'organiser pour faire un PLUI et en évaluer le coût, ce qui laisserait aussi le temps à chaque commune de réfléchir à ce qu'elles attendent d'un PLUI . Quand un consensus se dégagera sur l'organisation d'un PLUI, les communes auront alors à se prononcer pour le transfert de la compétence au CCDB.

3 options s'offrent donc à nous :

- pour le transfert de compétence PLUI à la CCDB immédiatement
- contre le transfert de compétence immédiat, mais avec la création d'un groupe de travail pour déterminer les conditions pour le faire
- contre le transfert de compétence, et sans envisager une future possibilité de le faire.